



Alors que le président de la république a suggéré d'organiser les prochaines élections avec la loi électorale votée en 2008 écartant ainsi celle proposée par le conseil électoral, le président de la Chambre, le député Jean Tolbert Alexis a fait connaître sa position: "pas question de faire des élections avec la loi de 2008", a-t-il déclaré vendredi aux micros des journalistes.

Le président de la Chambre a expliqué que le Parlement ne pouvait pas s'auto-saisir pour amender ce document d'autant qu'il est difficile de trouver le quorum nécessaire aux activités parlementaires.

Il a souhaité que le CEP puisse envoyer au Parlement le projet de loi de 2013 pour éviter trop de retard dans le processus devant conduire aux élections.

"Je vois que le président (Michel Martelly) est en train de conduire le pays vers une onde de choc, alors il doit choisir ce qu'il veut faire. S'il est impossible pour lui de tenir les élections d'ici la fin de l'année 2013, il devra en tirer les conséquences", a martelé le député Alexis.

Le président de la chambre a demandé aux membres du CTCEP Marie Cluny Dumay et Pierre Simon George qui représentent le Parlement de se prononcer clairement sur la situation.

"Il n'est pas question d'organiser les élections sous l'égide de la loi électorale de 2008", a-t-il répété.

Il a d'autre part lancé une mise en garde aux députés qui boycottent les réunions de la Chambre leur demandant de se présenter aux séances de la Chambre.

Un autre groupe au Parlement le bloc des députés du PEP (Parlementaires pour l'Equilibre Politique= s'est quant à lui prononcé en faveur de la loi de 2008 pour l'organisation des élections.

Haïti-élections: "Pas question d'organiser les élections avec la loi de 2008", dit le député Tolbert

Écrit par HPN

Vendredi, 16 Août 2013 20:07

Le groupe a présenté un calendrier électoral devant permettre la tenue du premier des scrutins en novembre et le second tour fin décembre 2013.